

Les associations de locataires ont la parole...

Toujours vigilants !

C'est grâce à notre cohérence, notre sérieux et notre détermination que nous avons gagné. **Nous sommes toujours restés à l'écoute des locataires et nous n'avons jamais changé d'avis.** Depuis le début, au sein du collectif « non à la privatisation d'Actis » nous nous sommes toujours opposés à cette privatisation.

Les associations (CGL, CNL, CSF, CLCV, CGT INDECOSA et DAL), les syndicats des salariés d'Actis CGT, le RSA38, les représentants des locataires, les citoyens qui ont à cœur de défendre le service public, ensemble et dans la lutte, nous avons dit non aux actionnaires. La fusion avec Grenoble Habitat (GH) n'était pas sans conséquence désastreuse sur les décisions prises par la gouvernance, donc sur nos vies, nos charges et nos loyers.

Pendant des années, nous n'avons pas lâché et inlassablement nous avons dénoncé les effets néfastes de la loi ELAN. Plusieurs modalités de regroupement étaient proposées par la loi ; contre toute attente, les élus n'ont retenu qu'une seule option : se regrouper au sein d'une société d'économie mixte. Actionnaires et logement social résonnaient douloureusement à nos oreilles. **Le logement social n'est pas une marchandise !**

Seule la mobilisation collective des locataires pouvait nous sortir de cet étau dans lequel on nous pressait depuis 2018.

Dès 2019, notre mobilisation constante a contraint la Métro et le C.A d'Actis, à reculer. Le 4 février 2022 pour la Métro et le 9 février 2022 pour Actis, il a été acté la fin de toute démarche pour le regroupement d'Actis et GH. Nous pouvons dire aujourd'hui, qu'Actis restera 100 % PUBLIC.

Plus d'un élu a essayé de nous décourager et de nous faire abandonner en nous disant : « de toute façon vous ne gagnerez pas, la loi a parlé... ». Exactement ce qu'ils répètent aujourd'hui quand on réclame plus de représentativité au Conseil d'administration de la SCEREA. Nous savons par expérience que grâce à la mobilisation collective, les lignes peuvent bouger, que les locataires et les représentants des syndicats sont présents dans les instances pour faire entendre l'avis des locataires.

En ce sens, nous voulons une présence significative des représentants des locataires au Conseil d'administration de la SCEREA, comme le permet la loi. Nous remercions tous les locataires qui nous ont soutenus, les salariés qui ont donné de leur temps, de leur énergie, les citoyens qui nous ont été d'une aide précieuse par leurs conseils et tous ceux qui nous ont appelés pour demander des nouvelles et pour s'informer de l'avancée de la mobilisation.

Bientôt, **tous ensemble, nous fêterons la réussite de NOTRE mobilisation** pour un bailleur 100 % public !

La CNL, la CSF, la CLCV, La CGL, l'Indecosa-CGT

enquête

Enquête locataire : donnez votre avis

Au mois de juin, Actis va mener une enquête de satisfaction des locataires. Cette enquête est réalisée tous les 3 ans pour cerner les sources d'insatisfaction et envisager des mesures d'amélioration. L'enquête, confiée à un prestataire, sélectionnera un échantillon représentatif d'environ 1 200 locataires d'Actis, interviewés par téléphone.

L'entretien durera environ 12 minutes et restera confidentiel.

Vos réponses sont précieuses et nous vous remercions par avance du temps que vous voudrez bien accorder aux enquêteurs.

Rendez-vous dans un prochain numéro pour les résultats de l'enquête.



CONTACTEZ VOTRE AGENCE :

Territoire Paul-Cocat
Agence Abbaye-Jouhaux / Agence Teisseire
Tél. 04 76 25 01 03
agence-abbaye@actis.fr
agence-teisseire@actis.fr

Territoire Marie-Reynard
Agence Capuche / Agence
Villeneuve-Village Olympique-Vigny Musset
Tél. 04 76 40 08 23
agence-capuche@actis.fr
agence-vovn@actis.fr

Territoire Jean-Jaurès
Agence Berriat-Centre Ville
Agence Mistral Eaux-Clares
Tél. 04 76 03 72 30
agence-berriat@actis.fr
agence-mistral@actis.fr

NOS AGENCES VOUS ACCUEILLENT :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et sur rendez-vous l'après-midi

Par téléphone : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

MON ESPACE LOCATAIRE EN LIGNE :

www.actis.fr

24 h/24



Relief



LETTRE TRIMESTRIELLE
DES LOCATAIRES
N°128 MARS 2022

repères

Édito



81 % des français souhaitent que la question du logement tienne une place importante dans la campagne présidentielle de 2022. Et la majorité d'entre eux estime que ce n'est pas le cas pour l'instant.

Le monde Hlm se mobilise depuis plusieurs mois pour que les candidats s'emparent de cette question cruciale. Des propositions concrètes, élaborées lors d'une large consultation des organismes Hlm, des fédérations et associations, ont été rendues publique en février. Parmi ces propositions on trouve le nécessaire engagement financier en faveur du logement public, le retour à une TVA minorée et la revalorisation des APL, la simplification des attributions, le soutien des ménages dans leurs projets d'accession sociale, le développement de nouveaux services sur tous les territoires ou encore le financement des rénovations thermiques. Des besoins, des nécessités évidentes, que nous nous devons de porter collectivement.

Le lien fort entre logement et pouvoir d'achat d'une part et transition environnementale d'autre part, particulièrement mis en exergue avec la crise de l'énergie actuelle, en font évidemment un sujet de préoccupation pour tous les habitants. Nous y revenons dans ce numéro.

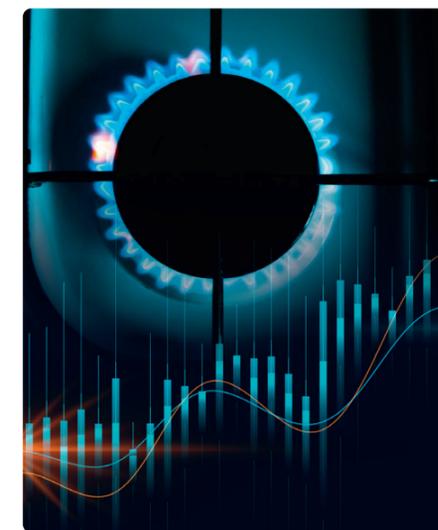
Enfin, comme à chaque crise jetant des réfugiés sur la route de l'exil, Actis se tient prêt à contribuer à la solidarité européenne pour l'accueil de réfugiés ukrainiens.

Elisa Martin,
Présidente

Hausse du coût de l'énergie : quelles solutions ?

Le coût de l'énergie, sujet déjà stratégique et préoccupant pour les habitants et les organismes HLM, devient la question cruciale en ce début 2022. En effet, les difficultés d'approvisionnement avaient déjà conduit à des augmentations importantes depuis quelques mois, alors que tout récemment, le conflit en cours en Ukraine est venu renforcer les inquiétudes.

Le Gouvernement sollicité notamment par le mouvement HLM national, a décidé d'élargir le « bouclier tarifaire » aux copropriétés et aux logements sociaux. Les foyers concernés pourront ainsi bénéficier du blocage des tarifs réglementés du Gaz sur la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 juin 2022. Les modalités d'application restent à préciser mais le locataire ne devrait avoir aucune démarche à entreprendre. Nous reviendrons vers vous dès que le gouvernement aura communiqué sur ces modalités.



En attendant, Actis a décidé de réajuster certaines provisions de charges afin d'anticiper de possibles augmentations et de ne pas avoir à facturer à la hausse pour le locataire au moment de la régularisation annuelle.

Il est difficile aujourd'hui d'anticiper sur les mois et années à venir mais il est fort probable que la hausse de l'énergie ne soit pas provisoire. Heureusement pour une majorité des logements d'Actis et du parc social en général les performances énergétiques des bâtiments sont parmi les meilleures.

vie pratique

Entretien du logement : qui fait quoi ? Et maintenant la version web

La nouvelle version de cet outil de référence, qui permet de trouver le détail des travaux d'entretien et surtout leur répartition entre locataire, propriétaire et entreprise, est déjà disponible en version papier en agence. Elle vous sera également adressée prochainement à votre domicile et a été enrichie d'infos utiles et de conseils pratiques.

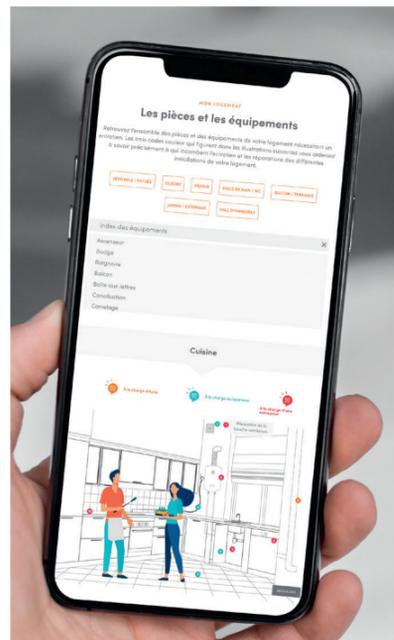


Pour compléter la modernisation de cet outil, votre bailleur a développé une version digitale qui est désormais accessible en flashant ce code, ou sur le site www.actis.fr/entretien-du-logement-qui-fait-quoi/

En quelques clics, l'outil en ligne permet d'accéder via une liste des pièces de l'habitation, ou une liste des équipements, aux informations correspondantes.

Le code couleur indique si l'entretien est à la charge d'Actis, du locataire ou d'une entreprise. Donc si vous avez un doute sur un équipement, vous avez votre réponse immédiatement.

Besoin de conseils ? D'apprendre les bons gestes pour l'entretien et les petites réparations de votre logement ? Actis propose des ateliers, des tutos vidéos et des fiches pratiques pour vous aider : rendez-vous sur www.actis.fr/locataires-logement-actis/mon-logement/



Questions Réponses

J'aimerais organiser un temps festif dans mon immeuble, un moment convivial après cette période compliquée, Actis peut-il m'accompagner ?

Elsa, locataire

Bien sûr et c'est une très bonne idée. Actis peut accompagner vos projets de temps collectifs entre voisins.

Pour certains, il s'agira d'une voisinade (goûter ou fête entre voisins), pour d'autres, de projets à plus long terme sur leur lieu de résidence : aménagement d'un espace partagé, jardin collectif... (attention nous ne soutenons pas de sorties ou voyages à l'extérieur de la résidence...)

Le service Innovation sociale et développement territorial répondra à vos questions. Contactez-les par mail : innovations_sociales@actis.fr ou via votre agence.

vie pratique

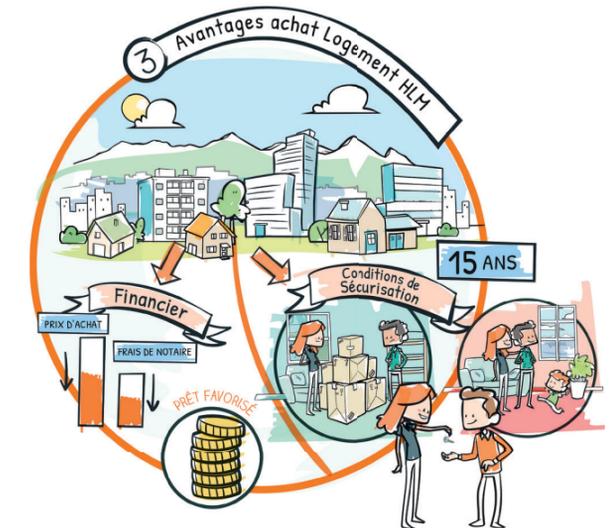
Devenir propriétaire d'un logement Actis : c'est possible !

Acheter son logement ou un autre logement d'Actis : c'est possible !

Environ 400 appartements sont autorisés à la vente chaque année et donc proposés à leurs locataires occupants. Sur ces 400 logements, seuls une trentaine sont effectivement vendus à leurs locataires.

Les locataires qui se voient proposer leur logement achètent uniquement s'ils le souhaitent. Si le locataire ne souhaite pas, ou ne peut pas se porter acquéreur, il bénéficie du droit au maintien dans les lieux, c'est-à-dire que rien ne change, il reste locataire du logement.

Certains logements, déjà inoccupés, sont également mis en vente et les locataires d'Actis sont prioritaires pour se porter acquéreur (cf. annonces ci-dessous et sur actis.fr).



Afin de rendre cela plus clair, et de permettre à un plus grand nombre de locataires de s'interroger sur la possibilité de devenir propriétaire, Actis a créé une vidéo explicative disponible en scannant ce QR-Code, ou sur le site :

www.actis.fr/devenir-propretaire/acheter-un-logement/#puis-je-acheter



annonces

ACTIS vous propose à la vente des biens immobiliers. Retrouvez toutes nos offres ainsi que nos visites virtuelles disponibles sur www.actis.fr, rubrique « À louer/À vendre ».



Appartements

T3 GRENOBLE 87 rue des Alliés

Belle vue dégagée pour cet appartement de 3P + cuisine d'une surface de 68,52 m² avec terrasse.

Le logement est situé au 2^e étage avec ascenseur. Il se compose d'un séjour exposé à l'Est, bénéficiant de l'accès à la terrasse, d'une cuisine indépendante, de 2 chambres, 1 salle de bains et toilette indépendante. Des travaux de rafraîchissement sont à prévoir. DPE : B

- Charges prévisionnelles : 1 963 €/an (Charges communes générales, chauffage, eau chaude, eau froide)
- Date limite de réception des dossiers d'achat le 10/05/2022.

135 000 € (hors frais de notaire)

Visites sur rendez-vous au 04 76 20 41 56 ou par mail vente@actis.fr. À l'issue de chaque visite un dossier d'achat pourra être déposé par mail avec accusé de lecture. (Voir date limite de réception des dossiers d'achat sur chacune des annonces ci-dessus). Les logements bénéficient de frais de notaires réduits et ils sont éligibles au PTZ+ pour les locataires ACTIS (sous réserve d'accord favorable de votre banque suite à examen de votre situation personnelle).



T1 GRENOBLE /Hoche 8 rue du 4^e Régiment du génie

Appartement de type 1 pièce + coin cuisine d'une surface de 16,56 m² exposition Sud /Ouest. Il est lumineux et bénéficie d'un accès direct sur le parc.

Les commerces et transports sont à proximité immédiate. Des travaux de rénovation sont à prévoir. DPE : B

- Charges prévisionnelles : 141,30 €/an (Charges communes générales, chauffage)
- Taxe Foncière : 546 €/an
- Date limite de réception des dossiers d'achat le 11/04/2022.

39 500 € (Prix ferme, hors frais de notaire)

39 19

Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences

Les chiffres sont glaçants. L'actualité récente les a mis en lumière. On estime à 219 000 le nombre de femmes de 18 à 75 ans qui au cours d'une année sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire intime¹. En 2021, 113 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, soit une femme tuée tous les trois jours.

Que faire lorsqu'une femme est victime de violences ? Il existe un numéro d'écoute national destiné aux femmes, à leur entourage et aux professionnels. C'est le 39 19. Anonyme, accessible, gratuit depuis un poste fixe ou un téléphone mobile en métropole, comme dans les départements d'Outre-mer. Les appels au 39 19 n'apparaissent pas sur les factures de téléphone. Depuis 2021, ce service est ouvert 7 jours/7, 24 heures/24. Les écoutantes du 39 19 travaillent en lien avec un réseau de partenaires.

¹. Champ : Femmes âgées de 18 à 75 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole. Source: enquête « Cadre de vie et sécurité » 2012-2018 - INSEE-ONDRP. Ces chiffres sont des moyennes obtenues à partir des résultats des enquêtes de 2012 à 2018.